



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



"Promo" véhicule démonstration

Règlement particulier

L'ASA Dijon Côte d'Or organise une démonstration de véhicule historique qui se déroulera dans le cadre du 17ème Rallye National Dijon Côte d'Or les 05 et 06 mai 2018.

Cette démonstration, qui est uniquement sur invitation limité à 10 participants, précèdera les rallyes VHC et modernes.

LIEU

Le Rallye Dijon Côte d'Or se situe au sud de Dijon, dans l'arrière côte et la vallée de l'Ouche. Le parcours emprunte les petites routes des Hautes Côtes et de la vallée de l'Ouche.

PARCOURS

Le 17ème Rallye Dijon Côte d'Or représente un parcours de 530.360 kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales totalisant 141.920 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1 :)
- ES2 :) voir rallye moderne
- ES3 :)

VOITURES ADMISES

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- voitures à caractère "civil" dont la 1ère immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1987.
- voitures de Prestige ou d'Exception.

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018, l'organisateur limite à **10**, le nombre maximal de voitures pouvant participer à cette démonstration. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

EQUIPAGE

- Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018, le conducteur devra, obligatoirement, être en possession d'une licence FFSA 2018 (sauf titre de participation)
- Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.
- L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le week-end.
- Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaires d'un permis de conduire en cours de validité. Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- Le port du casque est strictement interdit.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est de 160 € hors licence avec la publicité de l'organisateur (chèque à l'ordre de ASA Dijon Côte d'Or à envoyer avec la demande d'engagement à ASA Dijon Côte d'Or, 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon – Boite A2.

La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au 23 avril 2018.

VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu : AD JULLIEN à Chenôve.

- Samedi 05 Mai 2018 de 8h 00 à 9h 30

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

DEROULEMENT

- La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- Elle précédera le 17ème Rallye National Dijon Côte d'Or 2018.
- La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- La démonstration est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018 dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, Départ ES, parcs, etc...) afin de ne pas gêner les concurrents du Rallye.
- Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018.
- Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).
- Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.
- En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à sa charge.
- Sans obligation à l'issue de la 1^{ère} étape, les voitures pourront être mis en parc fermé (gardé) pour la nuit du 05 au 06 mai 2018. Les équipages qui ne le souhaitent pas devront être présents au plus tard le dimanche matin à 07h00 pour le départ de la 2^{ème} étape qui aura lieu à 07h20 (sauf modification) depuis le parc fermé. Sauf modification, les horaires figurent sur le tableau horaire du rallye.

CONTACTS

- Daniel Seguin : 06 14 40 11 31
- ASA DCO : 03 80 43 29 99(asadco@free.fr)